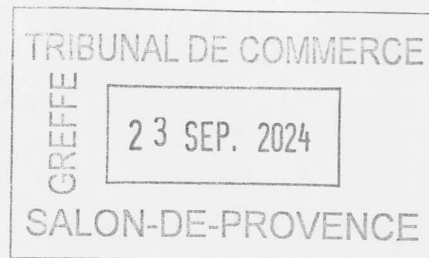


Bordereau attestant l'exactitude des informations - SALON DE PROVENCE - 1304 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 23/09/2024 - 7815 - 1997 B 00151 - 411 133 069 - A.P.S. (AUTO
PROVENCE SERVICE)

Société APS

88 AV DE L'EUROPE
ZI LES ANJOLY
13127 VITROLLES



BILAN AU 31 DECEMBRE 2023

Pages

COMPTES ANNUELS

- Bilan actif-passif	1 et 2
- Compte de résultat	3 et 4
- Détail des comptes bilan actif passif	5 à 8
- Détail Compte de résultat	9 à 13

DOSSIER FISCAL

- Liasse 2065	14 et 15
- Liasse 2067	16
- Liasses 2050 à 2059-F	17 à 35
- Liasses intégration fiscale (filiale)	36 à 41

CABINET FAYETTE & Associés

1 allée des lilas

Résidence Beaumanoir

13100 AIX EN PROVENCE

0442912840

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Fayette'.

Société APS

88 AV DE L'EUROPE
ZI LES ANJOLY
13127 VITROLLES

COMPTES ANNUELS

CABINET FAYETTE & Associés

1 allée des lilas

Résidence Beaumanoir

13100 AIX EN PROVENCE

0442912840

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	3 604	3 604				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	281 544	281 544				
	Installations techniques, matériel et outillage	126 011	116 865	9 146	17 795	8 649	48.60
	Autres immobilisations corporelles	128 223	96 924	31 299	20 980	10 318	49.18
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	13 321		13 321	13 321		
	Total II	552 703	498 937	53 766	52 096	1 670	3.21
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	151 167		151 167	230 080	78 913	34.30
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	141 583		141 583	166 705	25 122	15.07
	Autres créances	105 248		105 248	36 484	68 765	188.48
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	88 096		88 096	8 096	80 000	988.14
	Disponibilités	347 618		347 618	486 133	138 515	28.49
	Charges constatées d'avance (3)	4 530		4 530	12 209	7 679	62.89
	Total III	838 243		838 243	939 707	101 464	10.80
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 390 946	498 937	892 009	991 803	99 794	10.06

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2023	12	Exercice N-1 31/12/2022	12	Ecart N / N-1	
		Euros					%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 7 622) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	7 622		7 622			
	Réserves						
	Réserve légale	.762		762			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	148 872		148 872			
	Report à nouveau	69 634				69 634	
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	128 592		69 634		58 958	84.67
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	Total I	355 483		226 891		128 592	56.68
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	17 013		37 179		20 166	54.24
	Concours bancaires courants			134		134	100.00
	Emprunts et dettes financières diverses	138		53 151		53 013	99.74
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	253 586		347 897		94 312	27.11
	Dettes fiscales et sociales	183 913		131 516		52 397	39.84
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	81 876		195 035		113 159	58.02
	Produits constatés d'avance (I)						
	Total IV	536 526		764 912		228 387	29.86
	Ecart de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	892 009		991 803		99 794	10.06

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

534 597 758 833

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises	688 859		688 859	586 384		102 475	17.48
Production vendue de biens	109 916		109 916	75 092		34 824	46.38
Production vendue de services	1 747 936		1 747 936	1 655 233		92 703	5.60
Chiffre d'affaires NET	2 326 879		2 326 879	2 166 525		160 355	7.40
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			9 000	15 267		6 267	41.05
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			841	168		673	400.79
Autres produits			85	4 129		4 044	97.94
Total des Produits d'exploitation (I)			2 336 805	2 186 088		150 717	6.89
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises			546 715	644 392		97 677	15.16
Variation de stock (marchandises)			66 126	116 514		182 640	156.75
Achats de matières premières et autres approvisionnements			582 204	653 792		71 588	10.95
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			361 569	357 224		4 346	1.22
Impôts, taxes et versements assimilés			12 678	14 392		1 714	11.91
Salaires et traitements			376 234	331 394		44 840	13.53
Charges sociales			151 375	146 761		4 614	3.14
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			25 041	30 591		5 550	18.14
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			43 444	45 821		2 377	5.19
Total des Charges d'exploitation (II)			2 165 387	2 107 853		57 534	2.73
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			171 418	78 236		93 183	119.11
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)		178		105	73	69.23
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		178		105	73	69.23
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)		59		162	102	63.31
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI		59		162	102	63.31
2. Résultat financier (V-VI)		119		56	175	310.73
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		171 537		78 179	93 358	119.42
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital				9 000	9 000	100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII				9 000	9 000	100.00
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		2 750			2 750	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII		2 750			2 750	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		2 750		9 000	11 750	130.56
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)		40 195		17 545	22 650	129.10
Total des produits (I+III+V+VII)		2 336 984		2 195 194	141 790	6.46
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		2 208 391		2 125 559	82 832	3.90
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		128 592		69 634	58 958	84.67

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

741 3 821

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES						
20500000 LOGICIELS	2 842		2 842			
20510000 DROIT ENTREE	762		762			
28050000 AMORT.LOGICIEL	2 842		2 842			
28051000 AMORT.DROIT ENTREE	762		762			
CONSTRUCTIONS						
21350000 AGENCEMENTS CONSTRUCTION	281 544		281 544			
28135000 AMORT.AMENAGEMENTS CONSTRUCT	281 544		281 544			
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS	9 146		17 795		8 649	48.60
21500000 MATERIEL ET OUTILLAGE	126 011		123 668		2 343	1.89
28150000 AMORT.MATER/OUTIL	116 865		105 874		10 992	10.38
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	31 299		20 980		10 318	49.18
21810000 AGENCEMENTS AMENAGEMENTS DIV.	41 671		39 671		2 000	5.04
21811000 NOUVELLE IMAGE DE MARQUE	6 538		6 538			
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	8 352		8 352			
21821000 VEHICULE DE COURTOISIE	48 312		32 213		16 099	49.98
21830000 MATERIEL DE BUREAU	15 260		13 840		1 420	10.26
21840000 MOBILIER	8 089		3 240		4 849	149.66
28181000 AMORT.AGENCEMENTS DIVERS	32 814		28 906		3 908	13.52
28181100 AMORT.NOUVELLE IMAGE DE MARQUE	3 726		2 418		1 308	54.07
28182000 AMORT.MATERIEL DE TRANSPORT	8 352		6 725		1 627	24.20
28182100 AMORT.VEHICULE COURTOISIE	34 348		28 052		6 296	22.45
28183000 AMORT.MATERIEL BUREAU	14 039		13 534		505	3.73
28184000 AMORT.MOBILIER	3 645		3 240		405	12.49
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	13 321		13 321			
27511000 DEPOT DE GARANTIE LOYER	11 286		11 286			
27512000 CAUTION INGENICO TPE	35		35			
27513000 CAUTION INBOARD PIECE ECHANGE	2 000		2 000			
Total II	53 766		52 096		1 670	3.21
MARCHANDISES	151 167		230 080		78 913	34.30
37000000 STOCK PIECES	618		618			
37100000 STOCK VO FRANCE	82 417		138 362		55 945	40.43
37110000 STOCK VO AVEC TVA	21 282		1 667		19 616	NS
37400000 STOCK VEHICULES NEUFS	46 850		89 433		42 583	47.61
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	141 583		166 705		25 122	15.07
41100000 CLIENTS	141 109		166 571		25 462	15.29
41810000 CLIENTS FACTURES A ETABLIR	474		134		339	252.50
AUTRES CREANCES	105 248		36 484		68 765	188.48
40100000 FOURNISSEURS	30 367		8 953		21 415	239.20
42500000 PERSONNEL AVANCES & ACOMPTES			2 750		2 750	100.00
44562000 TVA SUR IMMOBILISATIONS	3 480				3 480	
44566500 TVA S/ BIENS ET SERVICES	28 479		3 735		24 744	662.49
44566510 TVA S/ACHAT VD	32 048		5 647		26 401	467.56
44571000 TVA COLLECTEE/MARGE	875				875	
44572500 TVA COLLECTEE 20 %			1 086		1 086	100.00
44586000 TVA S/ FNP	2 900		9 751		6 850	70.25
44860000 ETAT - CHARGES A PAYER	844				844	

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2023 12	31/12/2022 12	Euros	%
45100000	C/CT HCTP HOLDING	1 692		1 692	
45110000	C/CT LPAS SAS	4 563	4 563		
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		88 096	8 096	80 000	988.14
50710000	VMP-PARTS SOCIALES BPPC	8 096	8 096		
50810000	CAT SG TRESO +	30 000		30 000	
50820000	CAT SG CROISSANCE +	50 000		50 000	
DISPONIBILITES		347 618	486 133	138 515	28.49
51100000	VAEURS A L'ENCAISSEMENT	4	0	4	NS
51210000	BPPC	4 063	195 286	191 222	97.92
51220000	SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT		216 051	216 051	100.00
51250000	SOCIETE GENERALE 844	25 986	53 298	27 311	51.24
51251000	SOCIETE GENERALE 402	3 706	21 499	17 793	82.76
51252000	SOCIETE GENERALE COMMERCE 115	102 210		102 210	
51253000	SOCIETE GENERALE 490	211 649		211 649	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		4 530	12 209	7 679	62.89
48600000	CHARGES CONSTATEES AVANCE	4 530	12 209	7 679	62.89
Total III		838 243	939 707	101 464	10.80
TOTAL GENERAL		892 009	991 803	99 794	10.06

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
CAPITAL		7 622		7 622		
10100000 CAPITAL		7 622		7 622		
RESERVE LEGALE		762		762		
10610000 RESERVE LEGALE		762		762		
AUTRES RESERVES		148 872		148 872		
10680000 AUTRES RESERVES		148 872		148 872		
REPORT A NOUVEAU		69 634			69 634	
11000000 REPORT A NOUVEAU		69 634			69 634	
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)		128 592		69 634	58 958	84.67
Total I		355 483		226 891	128 592	56.68
EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT		17 013		37 179	20 166	54.24
16483000 PRET SG 10.320€ PONT 4 COLONNE		4 013		6 079	2 065	33.98
16484000 PRET SG 15.240€ C3 WW-635-BM				5 100	5 100	100.00
16485000 PRET TOTAL 65 K€		13 000		26 000	13 000	50.00
CONCOURS BANCAIRES COURANTS				134	134	100.00
51880000 INTERETS COURUS A RECEVOIR				134	134	100.00
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES		138		53 151	53 013	99.74
45100000 C/CT HCTP HOLDING				53 113	53 113	100.00
45500000 C/CT CYRILLE HALLIER		138		38	100	262.67
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		253 586		347 897	94 312	27.11
40100000 FOURNISSEURS		213 566		235 924	22 357	9.48
40800000 FOURNIS FACT NON PARVENUES		40 019		111 974	71 954	64.26
DETTE FISCALES ET SOCIALES		183 913		131 516	52 397	39.84
42100000 PERSONNEL REMUNERATIONS DUES		21 336		37 233	15 898	42.70
42820000 DETTE PROVIS/CP		18 366		21 651	3 285	15.17
42861000 AUTRES CHARGES A PAYER / PRIME		38 963			38 963	
43100000 URSSAF		15 414		24 316	8 902	36.61
43110000 URSSAF - SOLDE TA		282			282	
43720000 IRP AUTO RETRAITE-PREV		6 845		10 680	3 835	35.91
43820000 CH.SOCIALES S/CP		7 653		9 281	1 628	17.54
43860000 ORGANISME SX - CHARGES A PAYER		22 240			22 240	
43861000 RETRAITE AREAS		4 181		4 536	355	7.82
43862000 MUTUELLE CH A PAYER		1 107		752	355	47.15
44210000 PRELEVEMENT A LA SOURCE IMPOT		654		1 000	346	34.56
44551000 TVA A DECAISSER		17 361		19 056	1 695	8.89
44572500 TVA COLLECTEE 20 %		27 627			27 627	
44860000 ETAT - CHARGES A PAYER				1 200	1 200	100.00
44863000 FORMATION PROFESS. CH A PAYER		1 883		1 810	72	3.99
AUTRES DETTES		81 876		195 035	113 159	58.02
41100000 CLIENTS		81 876		195 035	113 159	58.02
Total IV		536 526		764 912	228 387	29.86

DETAIL BILAN PASSIF

[illegible]

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
VENTES DE MARCHANDISES	688 859		586 384		102 475	17.48
70750000 VENTE VO (marge)	209 065		255 921		46 856	18.31
70750100 VENTE VO FRANCE AVEC TVA	176 988		163 942		13 045	7.96
70751000 MARGE S/VO/VD	22 392		38 616		16 224	42.01
70762000 VENTE VN AVEC TVA	152 849				152 849	
70763000 VENTE VN EXO			127 904		127 904	100.00
70763100 VENTE VN AMI	127 567				127 567	
PRODUCTION VENDUE DE BIENS	109 916		75 092		34 824	46.38
70900000 RRR ACCORDES	109 916		75 092		34 824	46.38
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	1 747 936		1 655 233		92 703	5.60
70410000 MAIN D'OEUVRE MECA	305 956		293 443		12 512	4.26
70411000 MAIN D'OEUVRE CIE	150 009		162 212		12 203	7.52
70414000 VENTE MO PEINTURE	88 114		93 096		4 982	5.35
70420000 VENTE PNEUS	13 724		11 218		2 507	22.35
70430000 VENTE PIECES CARROSSERIE	338 645		368 491		29 846	8.10
70431000 INGREDIENTS PEINTURE	61 652		63 553		1 902	2.99
70432000 INGREDIENTS			1 176		1 176	100.00
70433000 VENTE PIECES CIE PEUGEOT	163		163		326	200.00
70434000 VENTE PIECES CIE CITROEN	19		19		39	200.00
70440000 VENTE PIECES MECA AUTRES	36 866		39 387		2 521	6.40
70441000 VENTE PD	6 296		3 606		2 690	74.60
70445000 VENTE PIECES MECA PEUGEOT	241 281		257 511		16 230	6.30
70446000 VENTE PIECES MECA CITROEN	280 393		201 094		79 299	39.43
70449000 VENTE LUBRIFIANT	99 535		84 379		15 156	17.96
70480000 RECYCLAGE ECOLO VIEILLES PD	6 723		6 615		108	1.63
70610000 TRAVAUX EXTERIEURS	7 375		9 233		1 858	20.13
70620000 VENTE GARANTIE	3 851		1 859		1 991	107.10
70630000 NETTOYAGE VEHICULE	4 612		3 546		1 065	30.03
70640000 VENTE TRANSPORT	3 049		1 140		1 909	167.46
70650000 GARDIENNAGE	39 271		24 300		14 971	61.61
70810000 LOCATION VEHICULE	10 998		16 432		5 434	33.07
70822000 COMMISSIONS/VENTE	8 533		3 980		4 553	114.41
70822100 COMM FINANTEC VAC SANS TVA	2 245		1 093		1 152	105.41
70823000 COMMISSION CITROEN AC			12 458		12 458	100.00
70823100 COMMISSION CITROEN VSP	300		770		470	61.04
70823200 COMMISSION CITROEN - AMI	20 675		12 317		8 358	67.86
70829000 COMMISSIONS PEUGEOT MICHELET	18 018		17 409		609	3.50
70829100 COMM PGT RETAIL BUSINESS LIVR.	300		950		650	68.42
70830000 FRAIS CARTE GRISE	4 347		979		3 368	344.00
70831000 FRAIS CARTE GRISE AMI	1 772				1 772	
70940000 RRR- ACCORDES SUR TRAVAUX	2 876		3 209		334	10.40
70960000 RRR ACCORDES			33 989		33 989	100.00
Chiffre d'affaires NET	2 326 879		2 166 525		160 355	7.40
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	9 000		15 267		6 267	41.05
74000000 SUBVENTIONS EXPLOITATION	9 000		15 267		6 267	41.05
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF.DE CHARGES	841		168		673	400.79
79100000 TRANSFERT DE CHARGE	155				155	
79112000 REMBOURSEMENT FORMATION	687		168		519	308.63

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
AUTRES PRODUITS		85		4 129	4 044	97.94
75800000 PRODUIT / ACHAT		85		4 129	4 044	97.94
Total des Produits d'exploitation		2 336 805		2 186 088	150 717	6.89
ACHATS DE MARCHANDISES		546 715		644 392	97 677	15.16
60742000 ACHAT VN FRANCE		125 758		51 082	74 676	146.19
60750000 ACHAT VO FRANCE SANS TVA		183 996		337 402	153 406	45.47
60751000 ACHATS VO AVEC TVA		140 654		88 252	52 401	59.38
60752000 ACHAT VD EXO				14 807	14 807	100.00
60752100 ACHAT VN - AMI		96 308		119 010	22 702	19.08
60753000 ACHAT VN AVEC TVA				33 839	33 839	100.00
VARIATION DE STOCK (MARCHANDISES)		66 126		116 514	182 640	156.75
60371000 VARIATION STOCK VO FRANCE		52 966		90 145	143 111	158.76
60373000 VARIAT STOCK VD		13 160		26 369	39 529	149.91
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS		582 204		653 792	71 588	10.95
60130000 ACHATS PIECES CARROSSERIE		147 325		223 579	76 254	34.11
60130001 ACHAT PIECES CARRO STOCKEES		9 017		8 570	447	5.22
60131000 ACHAT INGREDIENTS PEINTURE		28 224		33 568	5 344	15.92
60133000 CORA PIECES DETACHEES CARRO		41 143		52 871	11 728	22.18
60140000 ACHATS PIECES MECANIKES		324 708		294 296	30 412	10.33
60140001 ACHAT PIECES MECA STOCKEES		39 816		35 825	3 992	11.14
60141000 ACHATS PIECES OCCASION		3 441		4 463	1 022	22.91
60170000 CONTRAT GARANTIE VEHICULE		4 016		4 927	911	18.49
60180000 ACHATS LUBRIFIANTS		22 807		16 150	6 657	41.22
60810000 ACHAT DE CARTES GRISES		13 768		14 920	1 152	7.72
60914000 REMISE S/ ACHAT PD PSA		49 342		29 258	20 085	68.65
60920000 RRR SUR PEINTURE		2 719		6 119	3 400	55.57
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES		361 569		357 224	4 346	1.22
60400001 MALFAÇON ATELIER		228			228	
60610000 EAU GAZ ELECTRICITE		16 627		13 262	3 365	25.37
60611000 ACHAT CARBURANT		8 355		9 727	1 373	14.11
60612000 GAZ CABINE PEINTURE		1 477		2 735	1 258	46.01
60630000 FOURNIT ENTRETIEN-PETIT EQUIPE		1 790		2 619	829	31.66
60631000 FOURN. ENTR-PETIT EQUIPEMT AMI		180			180	
60633000 OUTILLAGE CARROSSERIE		2 577		4 088	1 510	36.95
60634000 OUTILLAGE MECA		3 240		3 245	5	0.14
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES		1 822		2 722	901	33.08
60680000 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES		1 318		585	733	125.20
61100000 SOUS TRAITANCE		40 035		17 479	22 556	129.04
61251100 CREDIT BAIL STAR C3 FB-887-TY				3 821	3 821	100.00
61252000 MATERIEL DISTRIBUTION TOTAL		741			741	
61266000 STAR L2008 EY522BK-208 EY864BK				8 146	8 146	100.00
61267100 STAR LEASE 208 FR-022-KN		3 222		5 799	2 578	44.44
61267300 STAR LEASE TRAVELLER FS-572-GW		7 619		9 143	1 524	16.67
61267400 STAR LEASE 3008 FY-159-VK		620		6 855	6 235	90.96
61268000 SOGELEASE MATERIEL A SOUDER		813		2 340	1 528	65.28
61268100 SOGELEASE TABLE TRAVAIL		1 602		3 845	2 243	58.33
61268200 LEASING CCLS MAT INFO		4 031		4 168	137	3.30
61268300 LACOUR MAT INFO		2 955		4 306	1 351	31.37
61300000 LOCATIONS (LOYER)		67 320		67 320		
61310000 LOCATION VEHICULE		760			760	

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
61311000 LOCATION COURTOISIE FREE2MOVE	21	201	15	093	6 108	40.47
61312000 LOC VEHICULE FREE2MOVE RENT	5	390	10	116	4 726	46.72
61313000 LOCATION FREE2MOVE AMI		250			250	
61331000 LOCATION TPE SOCIETE GENERALE		265		265		
61352000 LOCATION VIDEO SURVEILLANCE	1	104	1	104		
61359000 LOCATION COPIEUR	1	426	1	324	103	7.75
61400000 CHARGES LOCATIVES	16	861	18	042	1 181	6.55
61500000 TRAVAUX ENTR.REPARATION	4	208	2	529	1 679	66.40
61500001 NETTOYAGE VEHICULES	1	344			1 344	
61500002 MAINTENANCE CABINE PEINTURE	1	658			1 658	
61510000 NETTOYAGE LOCAUX	5	861	5	706	155	2.71
61511000 NETTOYAGE VETEMENT TRAVAIL			1	392	1 392	100.00
61511100 NETTOYAGE VETEMENTS PEUGEOT 16		255			255	
61511200 NETTOYAGE VETEMENTS CITROEN 17		20			20	
61511300 NETTOYAGE VETEMENTS AD 19		104			104	
61520000 ENTR MATERIEL ET ENLEV DECHETS	6	073	8	836	2 763	31.27
61540000 FIDUCIAL INFORMATIQUE	4	317	3	822	494	12.93
61550000 LIC. OUTIL DIAG ET MULTI MARQU		640		600	40	6.67
61560010 ABT SIDEXA MAINT - CARROSSERIE	8	272	7	847	425	5.41
61560050 MAINTENANCE RAC CITROEN	7	087	7	291	204	2.80
61560090 SOCOTEC VERIFICATION ELECTRI		547		458	89	19.44
61560100 SOCOTEC VERIFICATION LEVAGE		386		345	42	12.06
61560200 MAINT JALIS NEWSLETTER LOCAM	2	880	2	880		
61560230 MAINTENANCE SPP ALARME		768		761	7	0.91
61560240 MAINT PGT DOC TECHN	5	674	5	458	216	3.96
61560250 MAINT PGT INTERFACE	1	200	1	080	120	11.11
61560260 MAINT PGT APPLIS MAD		144		144		
61560300 MAINTENANCE INFORMATIQUE CMI		430		868	438	50.48
61600000 PRIMES ASSURANCE	17	270	17	106	164	0.96
61810000 DOCUMENTATION GENERALE		403		323	80	24.92
61820000 FORMATION CITROEN		360			360	
61821000 FORMATION GENERALE				454	454	100.00
61822100 FORMATION PEUGEOT CONSTRUCTEUR		420			420	
61850000 FRAIS SEMINAIRES CONFERENCES	1	600	1	239	361	29.13
62220000 COMMISSIONS/VENTES	8	169	10	216	2 047	20.04
62221000 COMMISSIONS AMI		208			208	
62260000 HONORAIRES	19	215	18	185	1 030	5.66
62261000 HONORAIRES DIVERS	3	000			3 000	
62270000 FRAIS D'ACTE ET DE CONTENTIEUX		43		45	3	5.84
62300000 PUBLICITE	2	415	2	331	83	3.57
62310000 PUB NATIONALE CARROSSERIE AD	3	639	3	648	10	0.26
62315000 PUBLICITE CITROEN		149		89	60	68.13
62316000 PUBLICITE CITROEN - AMI				176	176	100.00
62340000 CADEAUX CLIENTELE	11	932	11	452	480	4.19
62380000 POURBOIRES DONS COURANTS		100		300	200	66.67
62381000 SPONSORING	5	000			5 000	
62480000 TRANSPORT MATERIEL	3	130		660	2 470	374.28
62510000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	1	943	7	284	5 341	73.32
62570000 RECEPTIONS	4	534	4	073	462	11.34
62600000 FRAIS POSTAUX		302		586	284	48.48
62610000 TELECOMMUNICATIONS	5	812	5	623	189	3.35
62700000 SERVICES BANCAIRES SMC		313		1 084	771	71.13
62700100 SERVICES BANCAIRES BPPC	1	359	1	351	7	0.54
62700300 FRAIS BANCAIRES STE GENERALE	2	344	1	029	1 315	127.77
62700310 FRAIS BANCAIRES S/ CB STE GENE		599		566	33	5.91

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
62810000 COTIS PROFESSIONNELLE	1 182		570		612	107.37
62821000 COTISATION AGENT CITROEN	680		667		13	2.00
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	12 678		14 392		1 714	11.91
63120000 TAXE APPRENTISSAGE	2 134		2 462		329	13.34
63333000 TAXE FORMATION CONTINUE	3 287		3 802		514	13.53
63511100 CFE	7 780		7 404		376	5.08
63512000 CVAE	727		672		1 399	208.18
63544000 FRAIS ENREGISTREMENT CG	204		190		14	7.38
63580000 CONTRIBUTION AUDIOVISUELLE			138		138	100.00
SALAIRES ET TRAITEMENTS	376 234		331 394		44 840	13.53
64100000 SALAIRES BRUTS	375 818		360 884		14 935	4.14
64120000 CONGES PAYES	3 285		5 921		9 207	155.49
64150000 INDEMNITE PREVOYANCE			35 410		35 410	100.00
64160000 INDEMNITES RUPTURE CONVENTION.	3 701				3 701	
CHARGES SOCIALES	151 375		146 761		4 614	3.14
64510000 URSSAF CH.PATRONALES	72 340		86 903		14 563	16.76
64530000 RETRAITE CH.PATRONALES	21 190		27 841		6 651	23.89
64540000 ASSEDIC CH.PATRONALES	11 371		13 179		1 808	13.72
64541000 PREVOYANCE CH PATRONALES	10 324		10 664		340	3.18
64550000 CHARGES PATRONALES ART 83	8 109		7 654		454	5.93
64580000 MUTUELLE	6 262		6 649		387	5.82
64582000 CHARGES SUR C.PAYES	1 628		2 130		3 758	176.40
64583000 CHARGES SOC S/ AUTRES REM DUES	22 206		9 800		32 006	326.60
64700000 INDEMNITES IJSS			275		275	100.00
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL	1 200		1 265		65	5.14
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	25 041		30 591		5 550	18.14
68112000 DOT°.AMORT.IMMOB.CORPORELLES	25 041		30 591		5 550	18.14
AUTRES CHARGES	43 444		45 821		2 377	5.19
65111000 REDEVANCE AUTODISTRIBUTION	41 535		42 434		899	2.12
65112000 REDEVANCE S/CA FREE2MOOVE RENT	890		2 423		1 533	63.27
65160000 DTS AUTEURS ET REPROD	38		38			
65170000 REDEVANCE ORIAS	50		50			
65800000 CHARGE / ACHAT	931		875		55	6.34
Total des Charges d'exploitation	2 165 387		2 107 853		57 534	2.73
Résultat d'exploitation	171 418		78 236		93 183	119.11
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	178		105		73	69.23
76400000 REVENUS DES VALEURS MOBILIERES	178		105		73	69.23
Total des Produits financiers	178		105		73	69.23
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	59		162		102	63.31
66112000 INTERETS PRET 10.320€	48		68		19	28.62
66113000 INTERETS PRET 15.240€	11		31		20	64.79
66118000 INTERETS PRET 40 K€			41		41	100.00
66119000 INT EMPRUNT SMC 8500€			21		21	100.00

	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Total des Charges financières	59	162	102	63.31
Résultat financier	119	56	175	310.73
Résultat courant avant impôts	171 537	78 179	93 358	119.42
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL		9 000	9 000	100.00
77520000 CESSION IMMOS CORPORELLES		9 000	9 000	100.00
				-
Total des Produits exceptionnels		9 000	9 000	100.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	2 750		2 750	
67000000 CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 750		2 750	
Total des Charges exceptionnelles	2 750		2 750	
Résultat exceptionnel	2 750	9 000	11 750	130.56
IMPOTS SUR LES BENEFICES	40 195	17 545	22 650	129.10
69500000 IMPOT SOCIETE	40 195	17 545	22 650	129.10
Total des produits	2 336 984	2 195 194	141 790	6.46
Total des charges	2 208 391	2 125 559	82 832	3.90
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	128 592	69 634	58 958	84.67

Société APS

88 AV DE L'EUROPE
ZI LES ANJOLY
13127 VITROLLES

DOSSIER FISCAL

CABINET FAYETTE & Associés

1 allée des lilas

Résidence Beaumanoir

13100 AIX EN PROVENCE

0442912840

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012023	et clos le	31122023	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	x
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
Société APS		88 AV DE L'EUROPE ZI LES ANJOLY 13127 VITROLLES	
SIRET	4 1 1 1 3 3 0 6 9 0 0 0 2 0		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:	
HCTP HOLDING 88 AV DE L'EUROPE 13127 VITROLLES	
SIRET	8 3 8 5 7 1 4 7 9 0 0 0 1 6

B ACTIVITE

Activités exercées	GARAGE AUTOMOBILE	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	-------------------	--	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		135 278	Déficit	
Bénéfice imposable à 15%	42 500	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %				
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%			PV à long terme imposables à 19%	
		Autres PV imposables à 19%			PV à long terme imposables à 0%	
					PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations						
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies		☐
Reprise d'entreprise en difficulté art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies		☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies		☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐	Autres dispositifs		☐
		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)			Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	
--	--

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%	
---	--

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	---	-----	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
CABINET FAYETTE & Associés 1 allée des lilas Résidence Beaumanoir 13100 AIX EN PROVENCE Tél: 0442912840		Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Date: 02/05/2024
			Lieu: VITROLLES
			Qualité et nom du signataire: PRESIDENT
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Signature: HALLIER CYRILLE
Examen de conformité fiscale (ECF)			

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES	
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	
11	
12	
13	
14	
15	
16	
17	
18	
19	
20	
21	
22	
23	
24	
25	
26	
27	
28	
29	
30	
31	
32	
33	
34	
35	
36	
37	
38	
39	
40	
41	
42	
43	
44	
45	
46	
47	
48	
49	
50	
51	
52	
53	
54	
55	
56	
57	
58	
59	
60	
61	
62	
63	
64	
65	
66	
67	
68	
69	
70	
71	
72	
73	
74	
75	
76	
77	
78	
79	
80	
81	
82	
83	
84	
85	
86	
87	
88	
89	
90	
91	
92	
93	
94	
95	
96	
97	
98	
99	
100	

Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres		b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)						c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)						e	
						f	
						g	
						h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)						i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j	
Montant des revenus répartis (5)						Total (a à h)	

J	REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES
---	--

[illegible]

K	DIVERS
---	--------

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS
---	--

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

N° 2067 (2024) Page 16

Désignation de l'entreprise Société APS

ANNÉE 2023 ou exercice

du 01012023

Adresse 88 AV DE L'EUROPE ZI LES ANJOLY 13127 VITROLLES

au 31122023

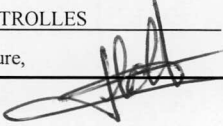
A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLETE
1 TRABUCCO PHILIPPE RESPONSABLE APRES-VENTE	4 CHEMIN DES POISSONNIERS IMPASSE DI LUS 13890 MOURIES
2 HALLIER CYRILLE PRESIDENT	8 AVENUE DE LA BUGADIERE 13170 LES PENNES MIRABEAU
3 GALEA SYLVAIN CARROSSIER PEINTRE	409 CHEMIN MAUFATAN 13820 ENSUES LA REDONNE
4 SOLER BENJAMIN TECHNICIEN MECANIQUE AUTO	36 BOULEVARD DES PLAINES 36 LOT LE PLANE 13700 MARIGNANE
5 OSTET THOMAS TECHNICIEN CONFIRME MECA AUTO	37 RUE MAURICE RAVEL 13127 VITROLLES
6	
7	
8	
9	
10	

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES, ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	11 932
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	4 534
Total	16 466

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 11 :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables 12	
- de l'exercice 2023 (total col.9 + total col.10) 11	16 466	- de l'exercice 2023 11	177 778
- de l'exercice précédent 11	261 371	- de l'exercice précédent 11	78 179
Nom et qualité du signataire HALLIER CYRILLE PRESIDENT		A VITROLLES le 02/05/2024	
		Signature, 	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise : Société APS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 88 AV DE L'EUROPE		13127 VITROLLES	
Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 41113306900020		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le. 31122023	
		N-1 31122022	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I) AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC	
	Frais de développement * CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	3 604
	Fonds commercial (1) AH	AI	
	Autres immobilisations incorporelles AJ	AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM	
	Terrains AN	AO	
	Constructions AP	AQ	281 544
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	116 865
	Autres immobilisations corporelles AT	AU	96 924
Immobilisations en cours AV	AW		
Avances et acomptes AX	AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT	
	Autres participations CU	CV	
	Créances rattachées à des participations BB	BC	
	Autres titres immobilisés BD	BE	
	Prêts BF	BG	
	Autres immobilisations financières* BH	BI	13 321
TOTAL (II) BJ		BK	498 937
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM	
	En cours de production de biens BN	BO	
	En cours de production de services BP	BQ	
	Produits intermédiaires et finis BR	BS	
	Marchandises BT	BU	151 167
	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW	
	Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	141 583
	Autres créances (3) BZ	CA	105 248
	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	88 096
Disponibilités CF	CG	347 618	
Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	4 530	
TOTAL (III) CJ		CK	838 243
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW		
	Primes de remboursement des obligations (V) CM		
	Ecart de conversion actif* (VI) CN		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	1 390 946	498 937
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an : CR
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :	Créances :

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quanda

Désignation de l'entreprise : Société APS

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :7.622.....)	DA	7 622	7 622
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	762	762
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	148 872	148 872
	Report à nouveau	DH	69 634	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	128 592	69 634
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	355 483	226 891
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	17 013	37 314
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	138	53 151
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	253 586	347 897
	Dettes fiscales et sociales	DY	183 913	131 516
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	81 876	195 035
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	536 526	764 912
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	892 009	991 803
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	534 597	758 833
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société APS										Néant ☐ *		
			Exercice N						Exercice (N-1)			
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA	688 859	FB		FC	688 859	586 384			
	Production vendue	{ biens* services*	FD	(109 916)	FE		FF	(109 916)	(75 092)			
			FG	1 747 936	FH		FI	1 747 936	1 655 233			
	Chiffres d'affaires nets*		FJ	2 326 879	FK		FL	2 326 879	2 166 525			
	Production stockée*						FM					
	Production immobilisée*						FN					
	Subventions d'exploitation						FO	9 000	15 267			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)						FP	841	168			
	Autres produits (1) (11)						FQ	85	4 129			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 336 805	2 186 088			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	546 715	644 392			
	Variation de stock (marchandises)*						FT	66 126	(116 514)			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	582 204	653 792			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV					
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	361 569	357 224			
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	12 678	14 392			
	Salaires et traitements*						FY	376 234	331 394			
	Charges sociales (10)						FZ	151 375	146 761			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immo. {	- dotations aux amortissements*		dont fonds de commerce	HS		GA	25 041	30 591		
			- dotations aux provisions					GB				
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC			
			Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD			
	Autres charges (12)						GE	43 444	45 821			
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 165 387	2 107 853			
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	171 418	78 236			
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH					
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI					
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ					
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK					
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	178	105			
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM					
	Différences positives de change						GN					
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO					
	Total des produits financiers (V)						GP	178	105			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ					
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	59	162			
	Différences négatives de change						GS					
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT					
	Total des charges financières (VI)						GU	59	162			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	119	(56)				
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	171 537	78 179				

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société APS										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion								HA				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *								HB		9 000		
	Reprises sur provisions et transferts de charges								HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)								HD		9 000		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)								HE	2 750			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *								HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions								HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)								HH	2 750			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(2 750)	9 000	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	40 195	17 545	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	2 336 984	2 195 194	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	2 208 391	2 125 559	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	128 592	69 634	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								HY			
	(3)	Dont { - Crédit bail mobilier * - Crédit bail immobilier								HP			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								HQ	741	3 821	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IH			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IJ			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								IK			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								HX			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RC			
	(9)	Dont transferts de charges								RD			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)								A1	841	168	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A2			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A3			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives								A4	42 513	44 945	
		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite								A5			
										A6			
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)										Exercice N		
	CHARGES EXCEPTIONNELLES										Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels
											2 750		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N			
										Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société APS

Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.					CZ	1	D8	2	D9	3	
	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I						
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	3 604	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	[Dont Composants	M2		KP	281 544	KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			[Dont Composants	M3		KS	123 668	KT	KU	2 343
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *				KV	46 209	KW		KX	2 000
		Matériel de transport *				KY	40 566	KZ		LA	16 099
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	17 080	LC		LD	6 269
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	509 067	LO		LP	26 711	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T	13 321	1U		1V			
TOTAL IV				LQ	13 321	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					0G	525 992	0H		0J	26 711	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
INCORP.			par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4		
			à poste 1		à poste 2						
	Frais d'établissement et de développement		IN		CO		DO		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		IO		LV		LW	3 604	IX	3 604	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH	281 544	MI	281 544	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	126 011	ML	126 011	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	48 209	MO	48 209	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	56 664	MR	56 664	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	23 349	MU	23 349	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG		NH	535 778	NI	535 778	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		OU		M7		OW	
		Autres participations		IO		OX		OY		OZ	
Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	13 321	2G	13 321		
TOTAL IV		I3		NJ		NK	13 321	2H	13 321		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		OK		OL	552 703	OM	552 703	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Exercice N, clos le :

31122023

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise :

Société APS

Néant

☒

*

CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
		Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
				Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
		1	2	3	4	5	6
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						

- (1)

Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2)

Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3)

Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4)

Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5)

Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B	
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL	
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société APS

Néant ☐ *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	3 604	PF		PG		PH	3 604
TOTAL I		RK	3 604	RM		RN		RO	3 604
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	281 544	PW		PX		PY	281 544
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	105 874	QA	10 992	QB		QC	116 865
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	31 324	QE	5 216	QF		QG	36 540
	Matériel de transport	QH	34 777	QI	7 924	QJ		QK	42 701
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	16 774	QM	910	QN		QO	17 683
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	470 292	QV	25 041	QW		QX	495 333
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	473 896	QP	25 041	QQ		QR	498 937

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6			
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV			
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1			
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD			
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6			
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4			
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7			
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3			
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1			
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8			
Frais d'acquisition de titres de participations		NL							NM							NO	
TOTAL III		NL							NM							NO	
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société APS								Néant ☒ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z	TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z	TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D			
		- corporelles	6E	6F	6G	6H			
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4	O5			
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X			
		- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7	O8	O9			
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S				
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W				
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A				
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA				
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD				
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF						
	- financières	UG	UH						
	- exceptionnelles	UJ	UK						
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.									
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : Société APS										Néant ☐ *			
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières				UT	13 321	UV		UW	13 321			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA								
	Autres créances clients				UX	141 583		141 583					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)				ZI								
	Personnel et comptes rattachés				UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	67 782		67 782					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN								
		Divers			VP	844		844					
	Groupe et associés (2)				VC	6 254		6 254					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	30 367		30 367					
	Charges constatées d'avance				VS	4 530		4 530					
	TOTAUX				VT	264 682	VU	251 361	VV	13 321			
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice			VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF							
CADRE B			ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y										
Autres emprunts obligataires (1)			7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			VG									
	à plus de 1 an à l'origine			VH	17 013		15 084		1 929				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A										
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	253 586		253 586							
Personnel et comptes rattachés			8C	78 665		78 665							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	57 723		57 723							
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	44 988		44 988						
collectivités publiques	Obligations cautionnées			VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	2 537		2 537						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J										
Groupe et associés (2)			VI	138		138							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	81 876		81 876							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ										
Produits constatés d'avance			8L										
TOTAUX			VY	536 526	VZ	534 597		1 929					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL		138			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK	20 166	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Société APS		Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 3									
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WA		128 592			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés			WB									
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	8 991						
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)		WG							
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB	)						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX							
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)		XZ							
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY								
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				I7		40 195							
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7								
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)		I8								
			- imposées au taux de 0 %		ZN								
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme		WN								
				- Plus-values soumises au régime des fusions		WO							
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)				XR									
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW						
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8						
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage				Y1									
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				Y3									
				TOTAL I		WR		177 778					
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WS					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *				WT									
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WU									
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)		WV								
			- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)		WH								
			- imposées aux taux de 19 %		WP								
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		WW								
			- imputées sur les déficits antérieurs		XB								
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %				I6								
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*				WZ									
Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		2A			XA						
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)				ZX									
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.			ZY									
	Majoration d'amortissement *			XD									
	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5				
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)		OV	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)		PA				
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		IF	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC					
			Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)		PB	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC					
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)				XS									
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)		X9	Créance dérogée par le report en arrière du déficit		ZI						
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y2									
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II		XH							
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI	177 778		XJ						
		déficit (II moins I)											
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL			XL						
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*													
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	177 778		XO						

Désignation de l'entreprise : <u>Société APS</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice		K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	26 019
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)			
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : Société APS												Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserves légales - Autres réserves	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	69 634		Dividendes		ZD						
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZE							
					Report à nouveau	ZF							
	TOTAL I	OF	69 634		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZG	69 634					
							ZH	69 634					
RENSEIGNEMENTS DIVERS													
Exercice N :												Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7		)	YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance				YT	40 263	17 479						
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8	97 716	)	XQ	114 577	113 264						
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	22 258	18 230						
	- Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV	8 377	10 216						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES		)	ST	176 095	198 034						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	361 569	357 224						
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	7 780	7 404						
- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS		)	9Z	4 898	6 988							
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	12 678	14 392							
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers				YY	418 929	380 906						
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	277 868	221 026						
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2023)*				OB	375 818							
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%						
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP				- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0							
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG								
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH								
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	8 3 8 5 7 1 4 7 9 0 0 0 1 6					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société APS

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
			19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	
⑦	⑧	⑨	⑩			⑪
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
II - Autres éléments	13 Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14 Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15 Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16 Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17 Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18 Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19 Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)		(A)	(B)	(C)		
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪			(ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : Société APS

Néant ☒ *

Origine

Plus-values réalisées

au cours de l'exercice

Imposition répartie

sur 3 ans (entreprises à l'IR)

sur 10 ans

sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)

TOTAL 1

Montant net des plus-values réalisées*

Montant antérieurement réintégré

Montant compris dans le résultat de l'exercice

Montant restant à réintégrer

Origine

Plus-values réalisées

au cours des exercices antérieurs

Imposition répartie

sur 3 ans au titre de N-1

N-2

Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI)

(à préciser) au titre de : N-1

N-2

N-3

N-4

N-5

N-6

N-7

N-8

N-9

TOTAL 2

Montant net des plus-values réalisées à l'origine

Montant antérieurement réintégré

Montant rapporté au résultat de l'exercice

Montant restant à réintégrer

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports

Montant net des plus-values réalisées à l'origine

Montant antérieurement réintégré

Montant rapporté au résultat de l'exercice

Montant restant à réintégrer

TOTAL

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Société APS

Néant

1

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

2

Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% 1 ou 12.8 % 2.

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) 1*

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) 1 *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
1		2	3	4
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
1		2	3	4	5	6
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : Société APS

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société APS				Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2023		et clos le : 31/12/2023		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				YP	8
dont apprentis				YF	
dont handicapés				YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	2 326 879
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT	
TOTAL 1				OX	2 326 879
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	85
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	
Subventions d'exploitation reçues				OF	
Variation positive des stocks				OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	687
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	
TOTAL 2				OM	772
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)					
Achats				ON	1 166 533
Variation négative des stocks				OQ	66 126
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	205 379
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	760
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	43 444
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY	
TOTAL 3				OJ	1 482 241
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				OG	845 410
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				SA	845 410
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	x		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	2 326 879	Effectifs au sens de la CVAE *	EY 8
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			HX		
Période de référence		GY	01/01/2023	GZ	31/12/2023
Date de cessation			HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

1
1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 3

N° SIRET

4 1 1 1 3 3 0 6 9 0 0 0 2 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société APS

ADRESSE (voie)

88 AV DE L'EUROPE

ZI LES ANJOLY

CODE POSTAL

13127

VILLE

VITROLLES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

500

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SARL

Dénomination

HCTP HOLDING

N° SIREN (si société établie en France)

838571479

% de détention

100.00

Nb de parts ou actions

500

Adresse :

N°

88

Voie

Avenue de l'Europe

Code postal

13127

Commune

VITROLLES

Pays

FR

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 3

N° SIRET

4 1 1 1 3 3 0 6 9 0 0 0 2 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société APS

ADRESSE (voie)

88 AV DE L'EUROPE

ZI LES ANJOLY

CODE POSTAL

13127

VILLE

VITROLLES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

N° 2058 A Bis 2024

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société :

Société APS

N° SIRET :

4 1 1 1 3 3 0 6 9 0 0 0 2 0

Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01012023

clos le : 31122023

Bénéfice comptable de l'exercice
(report de la ligne WA du 2058 A-SD)

E1	128 592
----	---------

I - RÉINTÉGRATIONS

Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058-A-SD)	E2	49 186
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI	E9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058-A-SD	Z7	

II - DÉDUCTIONS

TOTAL I E3 177 778

Perte comptable de l'exercice
(report de la ligne WS du 2058 A-SD)

E4	
----	--

Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058-A-SD)

E5	
----	--

Plus-values
nettes
à long terme

• imposées au taux de 19 %

EY	
----	--

• imposées au taux de 15 %

E6	
----	--

• imposées au taux de 0 %

EZ	
----	--

• imputées sur les moins-values nettes à long terme

E7	
----	--

• imputées sur les déficits antérieurs

E8	
----	--

• autres plus-values imposées au taux de 19 %
(art. 210F, 208 C et 219-IV du CGI)

I9	
----	--

III - RÉSULTAT FISCAL

TOTAL II F1

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F2	177 778	
	Déficit (II-I)	F3		
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis)*				
Résultat fiscal	Bénéfice	F6 F8	177 778	
	Déficit	F9		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : Société APS

Néant ☒ *

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : 39 AVENUE MARIUS RUINAT
BP 218
13726 MARIGNANE CEDEX

Exercice ouvert le : 01012023
clos le : 31122023

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0%	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art.219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DEFICITS*

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)					M5	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	(	Nombre d'opérations sur l'exercice	M5bis	)	M5ter	
Déficits imputés					J9	
Déficits reportables					M6	
Déficits nés au titre de l'exercice					H8	
Total des déficits restant à reporter					H9	

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 B bis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 15 %	À 19 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) L'article 219-I-a-sexies-0 du CGI, admet sous conditions et dans certaines limites, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du long terme.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-NOT-SD et la notice 2032-SD.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité**RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS****ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée **Société APS**
ou du groupe :

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : **39 AVENUE MARIUS RUINAT
13726 MARIGNANE CEDEX**

SIRET Société intégrée **41113306900020**

Exercice ouvert le : **01012023** Clos le : **31122023**

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère

(Résultat d'ensemble)

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	177 778	CB	
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD			
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99 % de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 3 du CGI)			CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI applicable aux ex ouverts avant le 01/01/19)	CH		CJ	
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI)	CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW	
TOTAL	CX	177 778	CY	
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ	177 778	DA	

B- PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins values et déductions		
	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 %
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	D1	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF-ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG-EE) taux de 0 %			B5			B4

C- AUTRES PLUS-VALUES A 19 %

Plus-values à 19 % (art. 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)

B3

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession, de sortie de groupe ou d'apport mentionnés au deuxième alinéa de l'article 223 F du CGI.

(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS OU MOINS VALUES NETTES A LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.

Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société).

Dénomination de la société intégrée ou du groupe :

Société APS

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultat :

39 AVENUE MARIUS RUINAT

BP 218

13726 MARIGNANE CEDEX

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère
(résultat d'ensemble)

☐

SIRET Société intégrée 41113306900020

Exercice ouvert le : 01012023 clos le : 31122023

Néant ☒ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	FA		FB		
Réintégrations des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2022	FD		FE		
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe			FZ		
Autres régularisations (à détailler)	FG		FH		
TOTAL	FK		FL		
BENEFICE (1) FK - FL	FM		FN		

B- PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations											
	Plus-values et réintégrations						Moins-values et déductions					
	Taux de 19 % (2)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (2)		Taux de 19 % (2)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (2)	
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe.	GB		F2		F3		GF		F4		F5	
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)					F6		GG		F7		F8	
Autres régularisations (à détailler)	GC		F9		G1		GH		G2		G3	
Sous Total	GD		G4		G5		GI		G6		G7	
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19 %	GE						GJ					
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %			E8						E6			
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %					E7						E5	

(1) Conformément aux articles 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(2) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES
ANTÉRIEURS À L'ENTRÉE DANS LE GROUPE

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : Société APS

N°SIRET : 4 1 1 1 3 3 0 6 9 0 0 0 2 0

Exercice ouvert le : 01012023 clos le : 31122023

Néant ☐ *

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)	19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise 1			
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession 2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport 3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI 4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et des moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2+3) + 4 5			

Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A-SD ligne XI) (ou Déficit : 2058 A-SD ligne XJ) 6	177 778	
Abandons de créances et subventions directes et indirectes 7		
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus-values nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession 8		
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport 9		
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport 10		
Réévaluations libres 11		
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI 12		
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7+8+9+10+11) + 12 13	177 778	

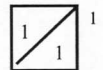
(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT D'ENSEMBLE ET
AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME D'ENSEMBLE
AU TITRE DES OPÉRATIONS LIÉES À DES SOCIÉTÉS INTERMÉDIAIRES
ET/OU À L'ENTITÉ MÈRE NON RÉSIDENTE ET/OU LES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale.)



EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Dénomination de la société mère :																																			
SIREN de la société mère :																																			
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications :										Société APS																									
SIREN de la société intégrée :										4	1	1	1	3	3	0	6	9																	
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :										39 AVENUE MARIUS RUINAT 13726 MARIGNANE CEDEX																									
Exercice ouvert le :										0	1	0	1	2	0	2	3	Clos le :										3	1	1	2	2	0	2	3
A - RÉSULTAT D'ENSEMBLE										Montants rapportés au résultat d'ensemble										Montants déduits du résultat d'ensemble															
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime «mère-filles» perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 2) (2)																				MB															
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223 B, alinéa 3)										MC										MD															
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membre du groupe ou des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)										MI																									
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)										ML										MO															
TOTAL										MP										MQ															

B- PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble				Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble			
	Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %		Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %	
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223D, alinéa 4)	NA		ND		NG		NJ	
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223F)	NB		NE		NH		NK	
TOTAL	NC		NF		NI		NL	

1 La société mère devra numéroté ces tableaux 2058-PAP-SD.

2 Lorsque la société intermédiaire, l'entité mère non résidente, ou la société étrangère remplit depuis plus d'un exercice les conditions pour être membre du groupe, autres que celle d'être soumise à l'impôt sur les sociétés en France.

**SAS A.P.S
AUTO PROVENCE SERVICE**

Société par Actions Simplifiée au capital de 7 622,45 €
Siège social : 88 Avenue de l'Europe ZI L'Anjoly
13127 VITROLLES
RCS SALON B 411 133 069

PV DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30/06/2024

**DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice d'un montant de 128 592 €
comme suit :

Origine

Résultat de l'exercice	+ 128 592 €
Total	+ 128 592 €

Affectation

Report à nouveau	+ 592 €
Distribution de dividendes	+ 128 000 €
Total	+ 128 592 €

Le Président

